

Communiqué de presse

Le 9 avril 2021

ADHÉSION À L'ASSOCIATION APESA 92

Un soutien psychologique pour les entrepreneurs du territoire

Le Département des Hauts-de-Seine et le Tribunal de Commerce de Nanterre, ont décidé de décliner à l'échelle du territoire, le dispositif national d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe (APESA). Dispositif de prévention, l'APESA 92 permettra de repérer les entrepreneurs dont l'état psychologique nécessite une aide, et de les orienter vers un réseau de professionnels homologués spécialisés. L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine à l'association APESA 92, présidée par le Tribunal de Commerce de Nanterre, a été votée le 2 avril par les élus en séance publique.

Comme pour l'immense majorité des Français, l'année qui vient de s'écouler a été particulièrement éprouvante pour les entrepreneurs, générant des risques psycho-sociaux. La mauvaise santé financière d'une entreprise affecte souvent la santé psychologique de ces chefs d'entreprise, artisans ou commerçants, qui investissent des capitaux, mais aussi leur vie dans leur entreprise, menant à des situations familiales et sociales difficiles, voire à des suicides.

Le dispositif APESA vise à détecter, en amont, par les professionnels en contact avec les dirigeants d'entreprise en difficulté (professionnels de justice saisis dans le cadre des procédures collectives, experts comptables, organismes de prévention des difficultés de l'entreprise ...), des chefs d'entreprise en souffrance aigüe. Il leur est alors proposé jusqu'à 5 séances gratuites avec un psychologue ou un autre professionnel (conseillers conjugaux, thérapeutes familiaux, addictologues...), qui leur apportera le soutien dont ils ont besoin.

Ce dispositif permet de prévenir les conséquences sociales, parfois très graves pour eux-mêmes ou pour leur entourage, des difficultés économiques rencontrées par ces entrepreneurs. Cette aide psychologique pourra avoir un impact positif sur la bonne santé de l'entreprise, et même sur l'emploi salarié.

Un budget de 60 000 € sera apporté dès la création de cette association locale, par les membres fondateurs : le Tribunal de Commerce de Nanterre, le MEDEF Hauts-de-Seine, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, le Barreau des Hauts-de-Seine, l'Ordre des Experts Comptables d'Ile-de-France, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, l'Union départementale des Hauts-de-Seine de la Fédération Française du Bâtiment grand Paris Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine.

Alors que l'on sait que la crise sanitaire qui se prolonge a des effets importants sur le moral des Français, cette aide vient compléter d'autres dispositifs psychologiques déjà mis en place par le Département, en faveur des bénéficiaires du RSA, des femmes isolées, des femmes victimes de violence ou encore des jeunes.

Le Département versera une contribution de 39 000 € à l'association APESA 92.

Contacts presse

Muriel HOYAUX
Amélie CHABUET

tél. : 01 47 29 35 78

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr